

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4^{ème}/VII-01

**NOUVEAU DISPOSITIF :
PLAN DE SOUTIEN EN FAVEUR DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE**

—

L'acte II de la décentralisation (loi du 13 août 2004) a donné une nouvelle compétence à la Région qui assure, dorénavant, le rôle de coordination des aides en matière touristique.

Lors de notre Décision Modificative de juin 2008, vous avez adopté la **convention cadre** (le 23 juin 2008) permettant de définir un **nouveau partenariat** entre le Conseil Général et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

C'est dans ce cadre que, lors du Budget Primitif 2010, nous avons, d'une part, approuvé le **Schéma Départemental d'Orientation Touristique** et, d'autre part, exprimé notre volonté de mettre en place un plan de soutien sur les prochaines années.

Je vous rappelle que les aides au développement seront définies en tenant compte des orientations du schéma :

1°) Construire et développer des lignes d'offres et de produits touristiques concurrentiels sur les territoires, par la mise en place d'équipements et d'aménagements :

- liés à l'eau : le Canal des 2 Mers, les bases de loisirs et les rivières,
- liés à l'itinérance pédestre, équestre ou cyclotouriste,
- valorisant l'offre autour du patrimoine bâti et culturel.

2°) Poursuivre et renforcer le développement qualitatif de l'offre et l'organisation : qualifier les hébergements touristiques en encourageant le développement de services complémentaires, en adéquation avec les thématiques prioritaires (l'eau, l'itinérance, l'accueil des familles, l'accessibilité).

3°) Conforter l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire par :

- l'actualisation et l'harmonisation de la signalétique touristique,
- le développement de territoires pilote en matière d'accessibilité,
- le renforcement et le soutien aux offices de tourisme.

4°) Appui technique :

Au delà des politiques d'investissement, il est nécessaire de poursuivre l'appui à notre Agence de Développement Touristique à travers l'aide à l'équipement en matière **d'outils liés à internet** notamment, permettant une animation du réseau des acteurs touristiques du département.

Depuis notre session de février dernier, et sur la base des nouvelles orientations arrêtées, le travail s'est poursuivi, notamment en approchant nos partenaires comme la Chambre de Commerce et d'Industrie, les gestionnaires des Bases de loisirs et des campings, les responsables de l'hôtellerie et de la restauration ou ceux des lieux de visites et offices de tourisme pour définir, en partenariat, les nouvelles politiques.

Nous pouvons, aujourd'hui, envisager de **MAINTENIR** certaines de nos interventions en les adaptant, d'en **RENFORCER** d'autres ou d'en **CREER** de nouvelles.

Dans cet environnement évolutif le Conseil Général, avec son Agence de Développement Touristique (créée en avril 2009) confirmera, comme nous l'avons fait en Economie en 2007, son rôle de premier plan dans le cadre de l'aménagement du territoire mais, aussi, dans celui du développement touristique.

Ces nouvelles politiques seront orientées vers les collectivités locales, les entreprises et les particuliers afin d'**accroître l'attractivité** de notre département et ce, en cohérence avec le Schéma Régional d'Organisation Touristique.

Depuis l'adoption de notre nouveau schéma, lors du Budget Primitif 2010, les fiches concernant la mise en place des nouvelles politiques ont été réalisées et je souhaite, rapidement, recueillir les avis de la 7ème Commission afin que je vous propose à l'occasion de notre Décision Modificative n°2, les seize actions correspondantes aux axes retenus.

Bien évidemment, les propositions que je serais amené à vous faire tiendront compte des conséquences qui résulteront des débats parlementaires en cours sur la réforme des collectivités territoriales.

Je vais donc proposer, aux membres de la 7ème Commission, un premier examen de ces nouvelles politiques en vue de leur adoption lors de notre prochaine session.

Dans les faits, nos interventions touristiques **passeront d'une logique d'équipements**, qui a permis à notre département de disposer aujourd'hui d'infrastructures en nombre et de qualité, **à une logique de valorisation et d'animation**, qui doit permettre au Tarn-et-Garonne de devenir une **destination touristique clairement identifiable** pour les bassins de proximité, et **attractive** pour des clientèles toujours plus exigeantes.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

Il conviendra de mettre en place ce nouveau dispositif départemental afin de valider règlementairement les interventions et les aides du Conseil Général dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède et du partenariat mis en place avec la Région, il convient de revoir notre mode de fonctionnement quant à la mise en œuvre, à compter de janvier 2011, de ces nouvelles politiques que nous serons amenés à discuter à notre session d'automne.

A cet effet, je vous propose que les dossiers relatifs à nos procédures touristiques soient désormais examinés par un comité intitulé "**Tourisme Avenir**".

Ce comité, qui remplacera le comité de Fonds Départemental d'Intervention Touristique, sera chargé de **valider** l'éligibilité touristique et financière d'un projet, en veillant à ce que nos interventions soient toujours en **cohérence et en rapport** avec les orientations stratégiques du Schéma Départemental d'Orientation Touristique. Ce nouveau comité sera aussi chargé d'étudier la faisabilité des montages proposés.

Je vous en propose la composition suivante :

- 12 Conseillers Généraux
- le Conseil Régional (1 représentant)
- l'Etat (1 représentant)
- la Chambre de Commerce et d'Industrie (1 représentant)

Lorsque cela sera nécessaire, ce comité départemental sera élargi pour accueillir les représentants des collectivités locales de proximité qui participent financièrement au projet.

Au terme de ce processus, le comité donnera, comme le fait aujourd'hui le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique, son avis sur les dossiers, les engagements financiers continuant d'être soumis à la Commission Permanente.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide, dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau plan de soutien en faveur de l'économie touristique, la mise en place du comité départemental « Tourisme Avenir » qui se substitue au comité technique du Fonds départemental d'intervention touristique ;

– Précise que ce comité sera chargé :

. de valider l'éligibilité touristique et financière d'un projet, en veillant à ce que les interventions départementales soient toujours en cohérence et en rapport avec les orientations stratégiques du schéma départemental d'orientation touristique,

. d'étudier la faisabilité des montages proposés,

. de donner un avis sur les dossiers, les engagements financiers continuant d'être soumis à la Commission Permanente ;

– Approuve la composition suivante du comité « Tourisme Avenir » :

Président :

- M. le Président du Conseil Général ou son représentant,

Membres :

- 12 Conseillers Généraux

- le Conseil Régional (1 représentant)

- l'Etat (1 représentant)

- la Chambre de Commerce et d'Industrie (1 représentant)

avec possibilité d'élargissement éventuel pour accueillir des représentants de collectivités locales de proximité participant financièrement au projet ;

– Désigne les 12 Conseillers Généraux suivants :

- Monsieur DAGEN → Président de la commission des finances
- Monsieur BÉNECH → Président de la 2ème commission
- Monsieur R. GARRIGUES → Président de la 3ème commission
- Monsieur ASTRUC → Président de la 4ème commission
- Monsieur PARIENTÉ → Président de la 5ème commission
- Monsieur GUILLAMAT → Président de la 6ème commission
- Monsieur F. GARRIGUES → Président de la 7ème commission
- Monsieur ROSET
- Monsieur HÉBRAL
- Monsieur MASSIP
- Monsieur LAVABRE
- Monsieur ALBERT

Adopté à l'unanimité.

Le Président,